RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et
de la souveraineté alimentaire

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'INTERPROFESSION DES VINS DU SUD OUEST (IVSO)

L'Interprofession des Vins du Sud-Ouest (IVSO) a demandé une extension de l'avenant n°1 à son accord interprofessionnel 2022-2024 relatif aux cotisations interprofessionnelles perçues au profit de l'Interprofession des Vins du Sud-Ouest (IVSO) pour l'année 2022.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'avenant n°1 en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'avenant n°1 figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante *:* consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message « *IVSO- cotisations 2022* » ;

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Organisation interprofessionnelle :	**IVSO**
Période	**01/01/22 au 31/12/2022**
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés **1 705 611 €**
a) connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action(s) : Observatoire économique permet : - le suivi des données à la production - le suivi des volumes commercialisés - l'analyse de marché sur différents pays tiers - l'analyse de la structuration des opérateurs du Sud-Ouest	196 477 €
b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales; Objet et description de la ou les action(s) :	
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union; Objet et description de la ou les action(s) :	
d) commercialisation; Objet et description de la ou les action(s) :	
e) protection de l'environnement; Objet et description de la ou les action(s) :	
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production; Objet et description de la ou les action(s) : Construire une image qualitative et développer la notoriété des vins du Sud-Ouest auprès des consommateurs, des prescripteurs et de la presse par différents moyens : - relation presse, - matériel promotionnel - évènements grand public, - évènementiels professionnels… Et ce, sur plusieurs pays cibles : PROMOTION DANS LES PAYS TIERS : USA CANADA JAPON PROMOTION EUROPE : ALLEMAGNE BELGIQUE	51 984 €

SALONS INTERNATIONAUX - WINE PARIS - PROWEIN - Salons vrac <u>PROMOTION 3 FILIERES</u> : - France - Belgique ACTIONS France	 68 347 € 36 878 € 335 073 € 68 668 € 948 184 €
<u>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;</u> Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</u> Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>i) études visant à améliorer la qualité des produits;</u> Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;</u> Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;</u> Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;</u> Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;</u> Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>n) gestion des sous-produits.</u> Objet et description de la ou les action(s) :	

II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés

Dénominations	Cotisation Tronc Commun	Cotisation Section	Montant total (HT)	Montant total (TTC)
Gaillac	1.52 €	2.87 €	4.39 €	5.27 €
Fronton	1.52 €	1.10 €	2.62 €	3.14 €
Madiran et Pacherenc du Vic Bilh	1.52 €	3.36 €	4.88 €	5.86 €
Saint-Mont	1.52 €	1.50 €	3.02 €	3.62€
Autres Appellations d'Origine	1.52 €	0 €	1.52 €	1.82 €
Côtes de Gascogne et Gers	0.78 €	0.20 €	0.98 €	1.18 €
Autres IGP visées à l'article 1	0.78 €	0 €	0.78 €	0.94 €

Signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle

Joël Boueilh
Co-président

Christophe Bou
Co-président

